

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
15 mars 2023

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
29 mars 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-012	Résidence de l'Europe Opération de réhabilitation thermique
------------	--

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Caux Seine agglomération a souhaité orienter ses priorités d'intervention vers la réhabilitation thermique, en améliorant la performance énergétique du parc locatif social, et en s'engageant à la soutenir financièrement. Depuis quelques années, la commune travaille avec les bailleurs sociaux et les invite à faire des travaux de rénovation énergétique.

Par conséquent, SEMINOR a déposé un dossier pour un projet de réhabilitation thermique pour la Résidence de l'Europe située avenue de Nettetal.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat (aide à la pierre). Il réduit la part des logements énergivores qui utilisent une énergie carbonée.

Il s'agit de 41 logements locatifs collectifs. Le projet prévoit des travaux énergétiques (installation pompe à chaleur double service, changement menuiseries extérieures). Le projet de réhabilitation prévoit le passage d'une étiquette F (avant travaux) à une étiquette B. Un gain énergétique permettant de réduire les besoins en énergie d'un public avec des ressources modestes.

Le montant de la participation accordée par Caux Seine agglomération à SEMINOR pour l'opération de réhabilitation thermique de 41 logements locatifs aidés, s'élève à 49 200 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention,
- De l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

